

D 808 URUGUAY: ÉTOUFFEMENT DU SERVICE
PAIX ET JUSTICE

Uruguay: un pays politiquement mort depuis 1973. Malgré une tentative de réorganisation de l'opposition (DIAL D 631) et le rejet - inespéré - du projet de réforme constitutionnelle élaboré par les militaires (DIAL D 678), il ne se passe rien dans le pays. Et il ne doit rien se passer. A preuve, l'interdiction qui vient d'être signifiée en septembre dernier à la revue - oh, combien modeste! - du Service paix et justice, dans la mouvance d'Adolfo Pérez Esquivel, le prix Nobel de la paix 1980; ainsi que la mise en procès de son coordinateur, le Père Luis Pérez Aguirre, jésuite, pour "apologie de la subversion".

Ci-dessous, présentation du travail du Service paix et justice d'Uruguay, et situation actuelle du groupe.

Note DIAL

1- Activités du Service paix et justice d'Uruguay (août 1982)

Le Service s'est organisé pour répondre au mieux, dans les limites extrêmement étroites de ses possibilités, aux besoins les plus évidents concernant les droits de la personne en Uruguay.

C'est ainsi qu'il a mis sur pied de modestes départements pour s'occuper des droits de l'homme en différents secteurs:

- 1) Dans le domaine des droits des travailleurs, le Service paix et justice favorise la création de syndicats et les fait bénéficier de ses conseils, en particulier grâce à des publications de conscientisation.
- 2) Il travaille sur tous les problèmes nés des situations de marginalisation économique et culturelle.
- 3) Il a constitué une équipe pluridisciplinaire, faite d'avocats, de médecins, de psychologues et de travailleurs sociaux, pour servir de bureau-conseil aux nombreuses personnes qui s'adressent à nous pour cela.
- 4) Il s'occupe des personnes en quête d'un logement digne (problème de l'habitat et des expulsions).
- 5) Il s'occupe d'alphabétisation et de conscientisation d'adultes.
- 6) Il diffuse de l'information sur la réalité nationale et les droits de l'individu.
- 7) Il a organisé une journée de prière et de jeûne pour la paix en Amérique centrale. Notre coordinateur national a participé, sur le même thème, à une célébration dans la cathédrale où il a prononcé une importante homélie, laquelle lui a valu de sérieuses critiques de la part du gouvernement.

8) Au moment des événements de l'Atlantique sud (1), il a organisé une journée de la solidarité latino-américaine.

9) Il apporte son soutien aux groupes de parents de prisonniers politiques, en particulier à propos de la demande d'amnistie adressée au président Alvarez et signée de trois cents mères de prisonniers politiques (2).

10) Un soutien identique est apporté aux mères de disparus.

11) Il dresse régulièrement un bilan des droits de l'homme dans le pays. Ces rapports sont utilisés dans les conférences internationales et communiqués aux délégations ou aux personnalités qui nous rendent visite.

Nous savons qu'il y a beaucoup à faire et nous avons des projets ambitieux. Nous espérons pouvoir continuer à donner le meilleur de nous-mêmes - quels que soient les risques que cela implique - pour le service de la paix et de la justice dans notre pays, et sur le continent latino-américain.

2- Appel à la solidarité

Montevideo, le 20 août 1982

Chers amis,

Le Service paix et justice d'Uruguay vous présente une rapide information sur sa situation actuelle et attend de vous que vous lui apportiez tout votre soutien, en ces moments difficiles que nous traversons.

1) Sur décision du ministère de l'intérieur, transmise par le ministère de la culture, le Service paix et justice d'Uruguay s'est vu refuser l'autorisation de publier son bulletin d'information. Aucune explication n'a été fournie. C'est une atteinte à la liberté de presse et d'expression sans même qu'intervienne l'accusation d'un délit quelconque.

2) Depuis une année, notre coordinateur national le Père Luis Pérez Aguirre fait l'objet de tracasseries répétées, avec citations à comparaître dans les locaux de la Direction nationale d'information et de renseignement (ministère de l'intérieur), pour enquête sur chacune des activités entreprises par le Service.

3) Récemment le gouvernement uruguayen a résolu de fermer définitivement la revue "La Plaza", sous l'accusation d'être "marxiste-léniniste" et "d'inciter au mécontentement populaire, au discrédit du travail fait par les autorités qui gouvernent le pays", ainsi que de "troubler l'ordre intérieur" (3). Pérez Aguirre était précisément chroniqueur attitré dans cette revue, et ses chroniques constituaient un appel constant à la défense de la justice et à la réconciliation nationale (4). Le gouvernement uruguayen a décidé de confier à la justice militaire l'enquête sommaire concernant la revue, sur la base d'un article de Pérez Aguirre, publié en 1980.

(1) Il s'agit de la guerre des Malouines (NdT).

(2) Demande faite en août 1982 (NdT).

(3) Quelques semaines plus tard, c'est la revue elle-même "Servicio Paz y Justicia" qui était interdite, par le gouvernement (NdT)

(4) L'interdiction de "La Plaza" est due à la publication de l'homélie du P. Pérez Aguirre pour le deuxième anniversaire de la mort de Mgr Romero (NdT).

On comprend que cette situation affecte gravement le travail du Service paix et justice d'Uruguay et mette en danger son existence future. Il est évident pour tout le monde que le Service est la seule organisation non gouvernementale veillant aux droits de l'homme en Uruguay. C'est pourquoi, et malgré la modestie de la tâche entreprise, la continuation et le renforcement du Service sont une chose vitale pour de nombreux Uruguayens. L'hostilité et les pressions du gouvernement à l'encontre du Service paix et justice, comme des autres organisations, montrent à l'évidence que "l'ouverture" annoncée par les militaires n'existe pas.

Le Service a essayé de demander le soutien interne des Eglises et institutions similaires. Pour le moment ce n'est même pas suffisant, vu l'étroitesse de la marge de manoeuvre dont jouissent actuellement ces institutions. Mais en raison aussi de la peur que notre travail fait naître en Uruguay.

C'est pourquoi la solidarité internationale est pour nous indispensable. Nous pouvons même dire que nous ne dépendons plus que d'elle. Nous ne demandons pas une aide financière, mais le soutien militant de toutes les organisations et personnes soucieuses de l'homme et de ses droits élémentaires.

Il n'est pas facile de dire quel est le type de soutien le plus efficace par rapport au gouvernement uruguayen. Nous ne faisons que proposer quelques idées qui nous semblent utiles, à partir desquelles chacun pourra faire son choix.

1- Nous pensons que le meilleur est le soutien par la voie diplomatique. En exprimant votre soutien au Service paix et justice aussi bien par les ambassades en Uruguay que les ambassades uruguayennes dans les pays respectifs.

2- Seraient également utiles des démarches de solidarité auprès des organismes internationaux accrédités devant notre gouvernement: l'ONU (avec son Conseil économique et social), l'OEA, la Commission pontificale justice et paix, etc.

3- Nous suggérons également d'exprimer votre solidarité et vos préoccupations à l'adresse de la Conférence épiscopale uruguayenne (Avenida Uruguay 1319, Montevideo), dont le président est Mgr José Gottardi.

4- S'efforcer, si c'est possible, d'envoyer des commissions officielles ou privées, de juristes, parlementaires ou personnalités, pour une audience auprès du président du Tribunal militaire suprême, le ministère de l'intérieur, la Cour suprême, etc., et pour confronter l'information officielle avec celle dont disposent les responsables du Service.

5- Des campagnes de presse ou des actes dans des institutions de prestige comme les universités, pour faire connaître le travail du Service en Uruguay et sa situation actuelle.

Nous vous remercions sincèrement à l'avance pour tout ce que vous pourrez faire pour nous aider dans cette étape qui est la nôtre.

Unis dans la noble lutte pour la paix et la justice.

Martha Delgado

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 240 F - Etranger 285 F - Avion 350 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441